

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et
des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 décembre 2021

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.439

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire recevoir le ou les documents suivants :

- Veuillez nous transmettre les données mensuelles du nombre de patients en attente pour chacune des 424 cliniques qui utilisent la plate-forme RSVQ couvrant la période de mars 2020 à septembre 2021.
- Veuillez nous transmettre les données mensuelles du nombre de patients en attente sur le GAMF, ventilée par région administrative. Veuillez nous fournir cette information pour la période de mars 2020 à septembre 2021.
- Veuillez également nous transmettre les données mensuelles quant au nombre de médecins omnipraticiens disponibles, non seulement dans les 424 cliniques, mais pour l'ensemble du territoire québécois, ventilée par région administrative. Veuillez nous fournir cette information pour la période de mars 2020 à septembre 2021. » *(sic)*

Nous avons le regret de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant à votre demande.

... 2

Votre demande relève davantage de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

Madame Sonia Marceau
Secrétaire générale et directrice du bureau du BPDG
1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 1E7
Téléphone : 418 682-5171
Télécopieur : 418 266-3395
acces@ramq.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 21-CR-00046-221